



## Communauté Régionale Friches Agricoles d'Occitanie



### Charte d'objectifs et fonctionnement

#### Contexte

Si la revalorisation des friches agricoles constitue une véritable opportunité foncière pour la profession agricole et les collectivités d'Occitanie, leur recensement est un préalable incontournable pour permettre la déclinaison de démarches concertées de reconquête.

Compte tenu des enjeux pour les territoires (lutte contre les risques sanitaires, les départs de feux, la cabanisation, la fermeture des paysages) et des bénéfices attendus (remobilisation de terres pour l'agriculture biologique, restructuration foncière, revitalisation des territoires par l'accueil de nouveaux porteurs de projet), divers acteurs se sont déjà mobilisés sur la problématique des friches agricoles (définition en page ci-après).

Les Directions Départementales des Territoires (DDT), en coordination avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Occitanie, ont mis en place des méthodes de repérage et construit des bases de données « friches », en réponse à Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt qui prévoit que tous les 5 ans, la Commission Départemental de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) doit procéder à un inventaire des terres considérées comme des friches qui pourraient être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière.

La Safer Occitanie qui s'investit aux côtés des acteurs locaux pour assurer la maîtrise du foncier délaissé, a développé, en partenariat avec la Région Occitanie, une application mobile collaborative de repérage des friches agricoles : Vigifriche. S'appuyant sur les textes qui la régissent (L111-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime) et sur ses missions pour maintenir et développer une agriculture dynamique et durable, respectueuse de l'environnement, la Safer Occitanie propose la mise à disposition gratuite de Vigifriche afin de faciliter la mise à jour des inventaires existants et de créer un observatoire régional des friches agricoles.

Ainsi, le 31 mars 2020 (en visioconférence en raison de la crise sanitaire), la Safer a animé un groupe de travail composé de la Région, la DRAAF, la DREAL Occitanie, des 13 DDT et de la Chambre Régionale d'Agriculture, préfigurant un comité de gouvernance d'une nouvelle communauté d'acteurs : la Communauté Régionale des Friches Agricole d'Occitanie (CRéFAO), instance d'échange, de réflexion et de mutualisation des données sur les friches agricoles. Cette communauté a vocation à regrouper tous les acteurs du territoire désireux de participer au défi du recensement et de la revalorisation des friches agricoles en Occitanie.

## Définition de la « friche » et principes de valorisation de l'inventaire

La définition validée par le comité de gouvernance de la CRÉFAO (mise à jour d'octobre 2022) est la suivante :

« Une friche agricole se définit comme une zone ou un terrain sans occupant humain actif, qui n'est en conséquence pas ou plus exploité, productif ni même entretenu. Elle résulte de la déprise agricole des terres (abandon définitif ou sur une longue période) contrairement à la jachère traditionnelle qui n'est qu'un temps provisoire de repos du sol ».

L'inventaire des friches est réalisé de la façon la plus exhaustive qui soit, quel que soit la cause ou la situation géographique de la friche identifiée et sans présager de l'orientation future qu'il pourra lui être donnée (agricole, sylvo-pastorale, pastorale, environnementale, forestière...°).

La mobilisation des friches, leurs orientations et leurs remises en valeur relèvent d'étapes opérationnelles ultérieures pouvant être menées à titre individuel ou collectif.

L'intérêt de la CRÉFAO est d'accompagner les réflexions et les actions futures, d'inciter les acteurs locaux à mettre en œuvre des analyses fonctionnelles des espaces concernés afin d'orienter vers une remise en valeur agricole et/ou environnementale et/ou forestière en adéquation avec les enjeux locaux.

## Article 1 – La vocation de la charte de la Communauté Régionale Friches Agricoles Occitanie (CRÉFAO)

Cette charte présente les objectifs et modalités pratiques de fonctionnement de la CRÉFAO.

Elle permet de préciser :

- les objectifs de la CRÉFAO, son fonctionnement et sa gouvernance
- les conditions d'accès et d'utilisation de Vigifriche,
- les engagements des membres de la communauté.

## Article 2 - Les objectifs de la Communauté Régionale Friches Agricoles Occitanie (CRÉFAO)

La CRÉFAO a vocation à rassembler les acteurs du territoire régional ayant un lien avec l'agriculture, l'aménagement durable et la protection de l'environnement et souhaitant partager de la connaissance en matière de friches agricoles et s'appuyer sur une logique d'actions collaboratives.

Ces acteurs régionaux, tant publics que privés, pourront échanger sur la thématique des friches, mutualiser leurs connaissances, transmettre et partager des expériences et des savoirs faire pour favoriser une revalorisation adaptée des friches agricoles et transformer ces espaces de déprise en opportunités foncières pour la revitalisation des territoires et pour la préservation de la biodiversité.

Les objectifs de la CRÉFAO sont de :

- Echanger sur les pratiques de recensement des friches et mutualiser les données,
- Partager une définition commune des friches agricoles\*,
- Contribuer à la co-construction d'un inventaire régional des friches agricoles,
- Mettre à jour au fil de l'eau le repérage des friches, via l'application Vigifriche,
- Analyser et synthétiser des données à l'échelle régionale et/ou locale,
- Créer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs,
- Mettre à disposition des décideurs les recensements existants et les indicateurs ad hoc,

- Partager des méthodes de travail et des échanges d'expériences, valoriser des initiatives locales, concernant des stratégies de reconquête,
- Effectuer des suivis de tendances, analyser les réponses apportées,
- Susciter des inventaires ciblés sur des territoires et de la concertation,
- Sensibiliser les acteurs de terrain aux méthodes et moyens (techniques, administratifs et financiers) de reconquêtes des espaces délaissés,
- Valoriser les démarches locales et départementales pour permettre à d'autres territoires de s'en inspirer,
- Alimenter une « boîte à outils technique et financiers » et partager avec les administrations et les financeurs pour accompagner de manière opérationnelle les territoires de projet.

En lien avec une **feuille de route annuelle** proposée par le comité de gouvernance, des **groupes de travail** seront créés afin de traiter certaines thématiques. Ces séances de travail permettront d'échanger, de partager des idées et de faire des propositions d'actions qui pourront ensuite être présentées en **réunion plénière** de la CRÉFAO.

### Article 3 – La gouvernance de la Communauté Régionale Friches Agricoles Occitanie

La CRÉFAO est pilotée et animée par un **comité de gouvernance** composé de représentants du Conseil Régional Occitanie, de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), de la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), de la Chambre Régionale d'Agriculture, des treize Directions Départementales des Territoires (DDT) d'Occitanie, des treize conseils départementaux d'Occitanie et de la Safer Occitanie.

Les principales missions du comité de gouvernance s'organisent autour des **4 fonctions suivantes** :

- **Orientations et organisation des échanges**
  - Veiller au respect de la charte de fonctionnement de la CRÉFAO,
  - Préparer une feuille de route annuelle et l'animer,
  - Recevoir et analyser les demandes d'adhésions à la CRÉFAO et à Vigifriche,
  - Créer des groupes de travail thématiques et mettre en valeur leurs productions,
  - Organiser et animer une rencontre plénière annuelle de la communauté.
- **Mutualisation des réflexions, des outils et base de données :**
  - Faire partager les méthodes de repérage et les données issues des travaux des DDT et des autres membres et organiser la mise à jour des données,
  - Veiller à l'articulation avec les démarches en cours aux niveaux départemental, régional et national.
- **Production et appui technique :**
  - Mettre à disposition des différents membres des informations sur les outils et les méthodes pour faciliter l'appropriation de l'enjeu et de la reconquête des friches,
  - Contribuer à la co-construction d'un inventaire régional des friches agricoles,
  - Préparer et coordonner, en lien avec les groupes de travail, la production et la diffusion d'indicateurs de l'observatoire régional des friches agricoles,
  - Faciliter la réalisation de nouveaux inventaires et la mise à jour des données existantes par la valorisation de Vigifriche,

- Accompagner les réflexions pour favoriser la remobilisation des friches au bénéfice de l'agriculture et/ou de la biodiversité.
- **Interface avec d'autres instances :**
  - Être l'interlocuteur privilégié de la Communauté Régional Eviter Réduire Compenser d'Occitanie (CRERCO) et du Centre de Ressources Foncier Urbanisme Territoire (FUTé)
  - Sensibiliser les élus des collectivités, les associations des maires et autres interlocuteurs du territoire, à la problématique des friches et aux enjeux de leur reconquête.

Le comité de gouvernance se réunira à minima 1 fois par an pour :

- Préparer la feuille de route de l'année n+1,
- Faire le bilan et évaluer la mise en œuvre de la feuille de route de l'année n,
- Préparer la réunion plénière de la CRÉFAO, valider les sujets des groupes de travail.

Pour son lancement, l'animation et le secrétariat de la CRÉFAO seront assurés par la Safer Occitanie (cette organisation pourra ensuite évoluer). Afin de permettre aux membres de la communauté d'être en interaction et de disposer d'informations communes partagées et faciles d'accès, des **webinaires** seront réalisés, un **domaine internet spécifique** pourra être créé (CRÉFAO.fr), de même qu'un **espace de partage de données** (type one drive)

#### Article 4 – La composition de la Communauté Régionale Friches Agricoles Occitanie (CRÉFAO)

**Les membres de la CRÉFAO sont issus d'organismes publics ou privés porteurs de missions en lien avec la mise en valeur agricole et forestière, l'aménagement durable du territoire et la préservation de la biodiversité.**

**La finalité donnée au recensement des friches agricoles est la reconquête agricole (y compris pastorale) et/ou agro environnementale.** Le comité de gouvernance souhaite donc que **la communauté soit prioritairement composée des acteurs suivants :**

- Les organismes de développement agricole : chambres départementales d'agriculture,
- Les acteurs de l'aménagement foncier, agences d'urbanismes, CAUE, centre de ressources foncière et géographiques : conseils départementaux, Agences d'urbanismes, Occitanie Pyrénées en Intelligence Géomatique (OPenIG)...
- Les décideurs : techniciens et élus locaux (EPCI , communes), syndicats de SCoT,
- Les sociétés coopératives agricoles : CUMA, caves coopératives,
- Syndicats professionnels agricoles : FRSEA, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, Coordination Rurale, Confédération Paysanne et leurs réseaux, MODEF...
- Les représentants professionnels des Organismes Professionnelles Agricoles : membres du Conseil d'Administration, des Comités Techniques, commissions locales et correspondants locaux de la Safer, des chambres d'agriculture, des groupements de défense contre les nuisibles (FREDON), fédération de l'Agriculture Biologique...
- Les acteurs de l'aménagement et de la gestion forestière : Services Départementaux d'Incendie et de Secours, CRPF, l'ONF, service forêt des DDT,
- Les acteurs de l'environnement et de la protection de la biodiversité : CEN, associations ayant des missions en faveur du développement agricole, de la protection de l'environnement et de

l'aménagement du territoire, bureaux d'études agricoles et environnementales, Agence Régionale de la Biodiversité, animateurs de réseau Natura 2000, ADASEA, fédérations de chasse,

- Les réseaux associatifs : Terre de Liens, associations d'agriculture péri urbaine et citoyenne...

**Cette liste n'est pas figée : toute demande d'intégration de la CRÉFAO provenant d'autres organismes que ceux-ci, sera traitée au fil de l'eau par les membres du comité de gouvernance (par échange mel).**

**Les personnes souhaitant devenir membres de la CRÉFAO doivent prendre connaissance et s'engager à respecter de cette charte de fonctionnement.**

## **Article 5 – L'application Vigifriche : principes d'utilisation et alimentation de l'observatoire des friches**

**Vigifriche est une application mobile collaborative permettant le repérage des friches agricoles sur le terrain.** Dotée d'un système de géolocalisation et d'un espace cartographique (photographies aériennes et plans cadastraux) à l'échelle de l'Occitanie, elle permet de localiser et caractériser une friche repérée sur le terrain tout en visualisant les inventaires friches préalablement réalisés, **facilitant leur mise à jour.**

Vigifriche est mise à disposition gratuitement aux membres de la CRÉFAO. La demande se fait via le **formulaire d'adhésion** sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.safer-occitanie.com/fr/contact-service-regional/vigifriche.php>.

**La Safer traite les demandes et fournit-aux « veilleurs volontaires » un code d'accès et un mot de passe individuel.**

**D'un simple clic, sur le terrain, Vigifriche permet :**

- La géolocalisation sur ortho-photo et cadastre,
- La qualification des friches (typologie Vigifriche selon 4 niveaux : friche agricole herbacée, friche herbacée avec présence de ligneux, friche arbustive basse, friche arbustive haute),
- L'alimentation de la base de données de l'observatoire régional des terres (données consolidées issues des DDT, de Vigifriche et éventuellement d'autres sources d'études, après validation par le comité de gouvernance).

Afin que les nouveaux utilisateurs de l'outil soient rapidement opérationnels, un **guide d'utilisation et une typologie illustrée des friches** sont-mis à disposition sur le site de la Safer et envoyés à la demande.

**Les données collectées via Vigifriche** sont traitées par la Safer et **centralisées sur un serveur dédié, au fil de l'eau.** Y figure les données suivantes : nom du veilleur, date de saisie, géoréférencement, typologie de la friche (ou de l'occupation du sol constatée en cas d'annulation d'une friche) et données cadastrales de la parcelle.

**La mise à jour des autres données géographiques** intégrées dans Vigifriche est réalisée annuellement par la Safer (couche EDIGEO de la DGFIP pour visualiser les numéros cadastraux (sans accès à la donnée nominative), données friches issus d'autres inventaires + données du Registre Parcellaire Graphique (RPG) pour les parcelles déclarées à la PAC et données GéoMCE (source DREAL) permettant de localiser les parcelles ne pouvant pas être « taguées friche » via Vigifriche).

## Article 6 – Les principes de consultation et d'extraction des données dans Vigifriche

Les données « friche » disponibles dans Vigifriche peuvent être issues de saisies via Vigifriche et de bases de données externes (sources DDT et études de territoires).

**Les principes de consultation de ces données** sont les suivants : consultation libre, depuis l'application et depuis le site Web, par tous les membres de la CRÉFAO, à l'échelle de tout le territoire d'Occitanie,

**Les principes d'extraction** de ces données sont les suivants : extraction possible uniquement depuis le site web, à l'échelle d'un territoire de compétence ou de projet, comme précisé ci-après :

Structures membres	Extraction de la donnée
Organismes de développement agricole	<b>Territoire de compétence</b>
Les acteurs de l'aménagement foncier	
Les décideurs	
Les acteurs de l'aménagement et de la gestion forestière	
Les parcs	
Les sociétés coopératives agricoles, syndicats professionnels agricoles	<b>Territoire de projet</b>
Les organismes de recherche et enseignement	
Les représentants professionnels des OPA	
Les acteurs de l'environnement et de la protection de la biodiversité	
Les réseaux associatifs	

## Article 7 – Les engagement des membres de la CRÉFAO

**Les membres de la communauté respectent l'esprit de la CRÉFAO, afin d'œuvrer pour l'intérêt commun, dans une logique d'action collaborative et de partage de la connaissance.**

Les membres de la CRÉFAO s'engagent à :

- Participer à la vie de la communauté, favoriser les échanges de compétences et d'expériences,
- Contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route annuelle en participant aux échanges, réflexions et éventuellement groupes de travail,
- Promouvoir la CRÉFAO auprès de leur partenaire,
- Utiliser les bases de données dans le respect des règles de confidentialités et des personnes privées propriétaires des parcelles en friche,
- Valoriser les données issues de l'observatoire en tenant compte prioritairement des enjeux agricoles, mais en veillant à ne pas négliger les enjeux liés à la biodiversité, afin de proposer in fine des **stratégies et plans d'actions respectueux de la multifonctionnalité de l'espace.**

Le comité de gouvernance et la communauté CRÉFAO sont composés de membres volontaires qui exercent leurs missions et participent aux réunions sur la base du volontariat, sans dédommagement particulier.

15 octobre 2021